Saint-Antoine, il a constaté que quatre tout jeunes ouvriers avaient été acceptés, sans être munis du certificat obligatoire d'études primaires. Le prévenu, par l'organe de Me Dhellemmes, explique pour sa défense qu'il a cédé aux instances pressantes de parents désireux de placer leurs enfants en atelier après la rentrée des classes. A la faveur des circonstances atténuantes, il ne lui est infligé que le minimum de l'amende, soit cinq francs, mais sur la base de quatre contraventions, chaque ouvrier indûment employé constituant une contravention spéciale, aux termes de l'article 26 de la loi du 2 novembre 1892.

M. Eugène Pollet, fabricant de tissus, même rue, vient répondre en personne du défaut de registre d'inscription des ouvriers, et du non affichage dans les salles d'extraits de la loi dont il s'agit, deux infractions prévues par les articles 2 et 11, et passibles chacune d'une pénalité particulière.

La loi du 2 novembre 1892, dont les multiples prescriptions, par parenthèse, ne paraissent pas encore avoir été suffisamment comprises par beaucoup d'industriels, a édicté une gradation d'amendes, s'élevant de cinq à quinze francs.

M. Pollet s'excuse de ne pas s'être bien rendu compte des obligations qui lui étaient imposées, et s'engage à ne plus y manquer à l'avenir. Le tribunal lui tient compte de ses bonnes intentions, et ne lui applique que deux amendes de cinq francs.

M. Léon Desprès, teinturier, rue de l'Industrie, a négligé de déclarer au maire, ou au commissaire de police de l'arrondissement, un accident survenu dans son établissement, formalité à remplir dans les quarante-huit heures, en vertu de l'article 15 de la loi précitée. Cette omission se complique de ce qu'il a occupé à un travail dangereux un ouvrier, âgé de moins de 18 ans, fait qui tombe sous le coup de l'article 2 du décret du 13 mai 1893. L'inculpé, qui comparaît aussi en personne, reconnaît les deux contraventions dressées contre lui, en faisant valoir qu'il a commis la seconde bien inconsciemment, par ignorance des termes du décret visé en l'espèce. Il profite à son tour de l'indulgence du juge, et n'encourt que deux amendes de 5 fr. chacune.

LA POLICE DES HALLES ET MARCHÉS. — *Un témoin irrexpulsé avec contravention à sa charge.* — Mme Périnchies, née Sophie Verstraete, cultivatrice au Hutin, appelée à la précédente audience pour avoir vendu des légumes en détail, le 6 octobre dernier, à six heures quarante-cinq du matin, sur le carreau de la Halle, lorsque le marché en gros devait durer jusqu'à huit heures, à cette époque de l'année, avait obtenu la remise à huitaine pour produire plusieurs témoignages en sa faveur. Mais le ministère public lui oppose aujourd'hui les témoins de l'enquête, sur la plainte desquels l'agent de service à la Halle centrale a dressé contravention. Ce sont des marchands de légumes en détail.

L'un d'eux, Jules Wygnaert, se présente dans un état d'intempérance que M. le juge de paix n'est pas longtemps à constater, lorsqu'il lui demande de prêter le serment d'usage. « Oui, mon ami », répond l'interpellé, en levant la main à longueur de bras d'une façon extravagante. Il n'en faut pas plus pour provoquer son expulsion, *manu militari*, ce qui a lieu incontinent, et le magistrat ordonne en outre qu'un procès-verbal en règle soit rédigé contre l'individu, pour ivresse manifeste.

La récusation officielle de ce témoin à charge n'arrange pas mieux toutefois les affaires de la fermière inculpée. Malgré les explications de deux personnes citées à sa requête, sur lesquelles elle faisait beaucoup de fond, elle ne put éviter la sévérité du tribunal, qui se traduit par l'amende assez lourde de trois francs.

A PROPOS DE MARIONNETTES. — Un manœuvre de cité-neur, Gustave Hellemans, impresario à ses heures, a ouvert à son domicile, rue Pluturque, un théâtre de marionnettes, pour se faire quelques sous le dimanche, en amusant les enfants, et même au besoin les grandes personnes du quartier. Il n'a pas songé à en demander au maire l'autorisation préalable.

La police, sur ordre, a cru pouvoir relever à sa charge une infraction à l'article 511 du règlement, et le directeur de l'entreprise théâtrale, qui répond à l'appel de son nom, s'attend sans doute à une condamnation plus ou moins rigoureuse.

Mais il se découvre que l'article de règlement de police, invoqué par le bulletin de contravention, ne s'applique d'aucune façon à la circonstance, car il ne vise que les directeurs acceptant sur leur scène des artistes étrangers sans passeport.

Devant une semblable lacune, le ministère public se trouve complètement désarmé, et M. Petit, dans l'impossibilité de condamner, relaxe Gustave Hellemmes des fins des poursuites, sans amende ni dépens.

UN BAL ÉCHEVELÉ. — A la date du 1er octobre, une cabaretière de la rue Bernard, Rosalie Vanhove, s'est risquée, sans une autorisation qui lui eût certainement été refusée, à improviser dans son établissement un bal, dont deux filles de mœurs légères, tristement connues, Julienne Houpline et Joséphine Dutilleul, faisaient les frais. Une triple contravention a été la conséquence de cette scène licencieuse.

A l'audience la maîtresse de maison, personne d'âge fort respectable, se présente seule, les deux autres inculpées étant en train de purger une peine d'emprisonnement pour de précédents exploits.

Rosalie Vanhove est frappée de trois francs d'amende, et le tribunal ajoute, pour chacune des absentes, une amende de cinq francs et deux jours de prison, à la longue série des pénalités diverses dont elles ont déjà à répondre.

AUTRES AFFAIRES. — Le rôle comprend soixante-quinze causes environ, dont dix ou au peu moins reviennent des précédentes semaines; mais, à part celles que nous venons de mentionner, aucune ne mérite d'être signalée, et ne soulève d'ailleurs le moindre incident. Trente divagations de chiens, cinq abandons de voiture, cinq infractions à la police des cabarets, neuf scènes de violences légères, n'entraînant pas de condamnations sérieuses, voilà, avec quelques autres menues contraventions, le bilan des affaires qui ont occupé le reste de la séance. Commencée à deux heures dix, elle n'a point dépassé la moyenne de durée ordinaire, et a pu être levée avant quatre heures.

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du vendredi 14 décembre

Présidence de M. le conseiller VIBERT

Ministère public, M. BLONDEL, avocat général

2e affaire. — **Affaire de mœurs**

Noé est condamné à trois ans de prison. — Défenseur, Me Joire.

3e affaire. — **Coups suivis de mort à Denain**

L'accusé Alfred-Louis-Joseph Regnier, journalier à Anzin, est âgé de 34 ans. Le 23 août, le contre-maître Florent, des hauts-fourneaux de Denain, fut obligé d'adresser des observations à cet ouvrier qui lui avait été signalé comme chargeant insuffisamment des wagonnets.

Regnier, d'un caractère violent, reçut mal ces reproches. Il suivit, en enrageant, le contre-maître qui se retirait dans son bureau, pour y prendre sa gamelle et aller préparer son café.

Au moment où Florent ressortait, il se sentit appréhendé par l'accusé. Pour se débarrasser de son étreinte, il lui porta un coup de sa gamelle et le blessa légèrement à la lèvre inférieure. Puis il repoussa vigoureusement son agresseur et l'envoya rouler sur le sol.

Il s'éloigna vivement, vers les hauts fourneaux. Mais, s'étant retournée, il se sentit, au même instant, atteint à la tempe gauche, par une brique pesante que Regnier venait de lui lancer.

Le 30 août, il succombait à une méningite aiguë, déterminée par la fracture du crâne.

Regnier est condamné à un an de prison. — Défenseur, Me Toussaint.

Audience du samedi 15 décembre

Présidence de M. le conseiller VIBERT. Ministère public : M. TESTART, substitut du procureur général

1re affaire. — **Affaire de mœurs**

L'accusé Jean-Baptiste Dorémus, âgé de 45 ans, est un marchand de chiffons de Cambrai. Il est condamné à sept ans de réclusion et à la déchéance de la puissance paternelle.

2e affaire. — **Affaire de mœurs (Halluin)**

L'accusé Pierre-Antoine-Joseph Masselier, né à Roncq, tisserand à Halluin, est âgé de 61 ans.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Une question d'équité

Roubaix, 12 décembre 1894.

Monsieur le Rédacteur du *Journal de Roubaix*,

J'ai lu, dans le *Journal de Roubaix*, de dimanche, que la boulangerie coopérative l'*Union* engage ses clients à se faire peser devant eux, leur pain, à la livraison, s'engageant, s'il manquait du poids, à fournir, sauf à compléter le manquant.

C'est de la simple équité. Nous n'en devons pas moins féliciter cette société d'aller au-devant d'un abus possible, sinon probable.

Il m'étonne toutefois que cette idée ne soit pas venue à d'autres sociétés coopératives ou boulangères, dont qu'elles n'aient pas mis en pratique cette pensée, sitôt leur est venue à l'esprit.

Il m'étonne surtout que notre municipalité qui force, avec raison, nos marchands de charbon à domicile, à avoir toujours avec eux une balance pour peser le charbon devant leurs clients, n'exige pas la même chose des boulangers.

Est-ce qu'il n'est pas encore plus indispensable d'avoir son poids pour le pain que pour le charbon, et ne doit-on pas prendre toutes mesures possibles pour éviter que les pauvres surtout et les ouvriers soient trompés dans leurs achats?

Un ami de l'équité.

Concerts et Spectacles

Une soirée intime au « Choral Nadaud ». — Voici le programme de la soirée intime que donnera le *Choral Nadaud*, en son local, samedi prochain, à 8 heures 1/2 très précises :

1. Choral Nadaud, « Adieu à la Patrie », chœur, solo par M. Hache. Abt; 2. M. Eycken, « Couplets de Madame Favart, Offenbach; 3. E. Waeles, « Le Cid », romance de l'Epée, Massenet; 4. Mlle Vanhecq, air d'Hérodiade, Massenet; 5. M. Deskiens Chansonnette, XXX; 6. M. Desbarbieux, chanson du tambour-major, du « Cid », A. Thomas; 7. M. Eycken, Arioso du roi de Lahore, Massenet; 8. Mlle Vanhecq, « Malgré moi », Pfeffer; 9. M. Deskiens, chansonnette, XXX.

Tourcoing (Blanc Seau). — L'orphéon la *Muse des Travailleurs* offre à ses membres honoraires un concert qui aura lieu dimanche 23 décembre, à 5 heures précises, à l'estaminet du « 9e hussards », rue de Mouveaux. Voici le programme :

Tableaux champêtres (Ritz): La Muse des Travailleurs; Le Matin (L. de Rille) La Muse des Travailleurs; Grand air de la Juive pour tenor MM. G. Scalbert; Air varié pour tromboine, F. Wattel; Romance pour baryton, A. Adriensens; Duo de la Reine de Chypre pour tenor et baryton, G. Scalbert et F. Mansart; Chansonnette comique, P. Reckelbus. — L'Ours et la Sentinelle, grande pantomime comique. — Le piano sera tenu par M. A. Lagasse. — A l'issue du concert bal à grand orchestre. Entrée 50 c. par personne.

Pecq. — La fanfare « Les Amis Réunis » donnera son concert annuel le dimanche 16 décembre à 6 heures précises du soir, en son local « Ancienne maison communale ». Elle s'est assurée à cette occasion le concours de plusieurs artistes distingués, et de la section de comédie du club des *Méli-Mélo* de Roubaix. Voici le programme de ce concert :

Ouverture par la Fanfare; Pendant le Bal, romance chantée par M. Demeulemeester, musique de M. Borgèse; Pasquilles Tourquennoises, par M. L. Noclain; Air varié, pour bugle, par M. A. Lefebvre; Chansonnette comique, par M. A. Brouillard; La Marche des Mécontents, par la Fanfare.

Deuxième partie. — Grand air varié, par la Fanfare; Vieux-lin, mélodie romance, chantée par M. Demeulemeester, musique de M. Winzel; Pasquilles-Tourquennoises, par M. L. Noclain; Air varié, pour saxophone, par M. J. Bronsart; Chansonnette comique, par M. A. Brouillard. — Le docteur Oscar, comédie en 1 acte. Le piano sera tenu par Mlle J. Bronsart. Pour les personnes étrangères à la Société, entrée : 1 fr. Places réservées numérotées, 1 fr. 50. — Pour les membres de la société, 50 c. — Après le concert, bal.

Grand-Théâtre de Roubaix (Hippodrome)

JEUDI 20 DÉCEMBRE

9e REPRÉSENTATION MUNICIPALE SUBVENTIONNÉE

FAUST

GRAND OPÉRA EN 5 ACTES. — *Musique de C. Gounod*

Au 4e acte

La nuit du Walpurgis (Grand ballet)

Prix des places ordinaire. — La location est ouverte

NORD

Nos représentants au Parlement. — Voici comment se sont répartis les votes des députés du Nord et du Pas-de-Calais dans le scrutin sur le projet de loi ayant pour objet de faire célébrer aux frais de l'Etat les funérailles de M. Burdeau, président de la Chambre des députés :

Tous les députés du Nord et du Pas-de-Calais ont voté *pour*, sauf MM. Basly, Guesde et Lamendin, qui ont voté *contre*.

N'ont pas pris part au vote : MM. Cochin, de Baudry d'Asson et Lemire.

M. Defontaine était absent par congé.

LES FEMMES EMPOISONNEUSES

Les arrondissements de Boulogne et de Saint-Omer sont en ce moment sous le coup d'une émotion causée par deux tentatives d'empoisonnement commises par deux femmes sur leurs maris.

A LONGUEVILLE

Depuis longtemps, M. Henri Pocques se plaignait de maux d'estomac; les médecins ne comprenaient pas grand'chose à son mal et lui ordonnaient des régimes à observer. En dernier lieu, M. Pocques était condamné au lait. Or, un jour, dans le courant de novembre, après avoir avalé un lait de poule que venait de lui préparer sa femme, il se trouva beaucoup plus mal, et se tordit, en proie à de violentes douleurs.

Le médecin, M. Stopin, appelé sur l'heure, jugea que le cas était suspect. Pocques, mis en défiance, après avoir reçu les soins que nécessitait son état, alla se faire soigner chez son frère qui habite également Longueville.

Une enquête discrète fut ouverte et l'on ne tarda pas à savoir que la femme Pocques avait fait acheter du sel d'oseille chez une épicière-droguiste de la localité.

Cette substance introduite dans le lait de poule a forte dose avait pu provoquer les accidents relevés par le médecin. La femme Pocques fut arrêtée.

Le régime de la prison lui aura donné à réfléchir, car nous croyons savoir que, dans son dernier interrogatoire, elle a fait des aveux complets à M. le procureur de la République.

La femme Pocques, née Sophie Hache, bien qu'âgée d'une quarantaine d'années, passait dans le pays pour une femme d'une conduite douteuse.

A SAINT-MARTIN-AU-LAERT

Lundi dernier, un sieur Leroy, journalier à Saint-Martin-au-Laërt, se rendit, comme d'habitude, à son travail à la fabrique de sucre de M. Cottillon-Belin.

A l'heure du déjeuner, il mangea une partie de la soupe qu'il avait emportée pour sa journée et quelques instants après il fut indisposé.

Cette soupe fut analysée et on trouva qu'elle contenait du phosphore.

Les soupçons de Leroy s'étant portés sur sa femme, cette dernière fut interrogée et reconnut qu'elle avait fait dissoudre dans de l'eau une boîte d'allumettes et qu'elle avait mis cette eau dans la soupe de son mari dans le but de l'empoisonner.

La gendarmerie de Saint-Omer a mis en état d'arrestation cette mégère.

1839 A LA GRANDE MAISON 1839
PARIS
Succursale de LILLE
15 Rue Faidherbe 15 (Ancn Rue de Béarn)
HABILLEMENTS
DE
TOUT
ce qui concerne la toilette pour
HOMMES, JEUNES GENS & ENFANTS
PARIS-LYON-MARSEILLE-LILLE

ETAT-CIVIL

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du vendredi 14 décembre.* — Louis Scamps, rue de la Lutte. — Marie Demonchaux, rue Fin de la Guerre. — Albert Castelain, rue de Wand. — Irène Castel, rue du Tilleul. — Eugène Bruyneoghe, rue des Champs. — Pauline Debels, rue de la Blanche-Porte. — Marie Bonnavie, rue Masquelier. — Louis Werbrouck, rue Nollet. *Déclarations de décès.* — Florentin Provost, 3 ans 10 mois, sans profession, aux Petites-Sœurs. — Elise Desquenne, 60 ans 9 mois, sans profession, rue Verte (Marlière). — Marceau Parisse, 2 mois, rue des Coulons, 16. — Charles Coronnine, 50 ans, 9 mois, fileur, rue Famelart. — Camille Notebaert, 34 ans, 11 mois, tailleur, au Blanc-Seau, ruelle Florin.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille DESBARBIEUX-DUVILLIE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Elie-Auguste DESBARBIEUX, membre de la Confrérie du T.-S. Sacrement, décédé à Roubaix, le 13 décembre 1894, dans sa 63e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Vigiles, qui seront chantées le samedi 15 courant, à 8 heures 1/2, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 17 dudit mois, à 9 heures, en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Saint-Roch, 44. — La Confrérie du Très-Saint Sacrement fera célébrer un Obit en la même église, le mardi 18, à 7 heures.

Les amis et connaissances de la famille VAN WELDENTAELMAN qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur François-Pierre VAN WELDEN, membre du Tiers-Ordre de Saint-François d'Assise, veuf de Dame Virginie TAELMAN, pieusement décédé à Roubaix, le 13 décembre 1894, dans sa 84e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le dimanche 16 courant, à 9 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 17 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le samedi 15, à 3 heures. L'assemblée à la maison mortuaire, rue Daubenton, 113.

Les amis et connaissances de la famille PROUVOST-HUS, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Emile PROUVOST, contremaître, décédé à Roubaix, le 14 décembre 1894, dans sa 54e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le dimanche 16 courant, à 2 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Fort, 8, à 1 h. 1/2.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 17 décembre 1894, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Henri-Joseph LAGNIEZ, époux de Dame Anne-Marie MAZURE, décédé à Roubaix, le 12 novembre 1894, dans sa 74e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré au Maître-Autel de l'église de Mouveaux, le lundi 17 décembre 1894, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Julie-Adelaïde LAMBIN, veuve de Monsieur Célestin CAUDRON, pieusement décédée à Mouveaux, le 2 novembre 1894, dans sa 74e année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel Anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 17 décembre 1894, à 11 heures, pour le repos de l'âme de Dame Jeanne-Christine DEVAERE, épouse de M. Emile BOITTIAUX, décédée à Roubaix, le 21 décembre 1893, dans sa 31e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix, le mardi 18 décembre 1894, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame Rosalie DUGOLLE, épouse de M. Edonard CAUCHETEUX, décédée à Roubaix, le 16 novembre 1894, dans sa 55e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

BELGIQUE

A la Chambre. — *Séance du vendredi 14 décembre.* — La Chambre a repris la discussion du budget des voies et moyens. M. Denis a prononcé un long discours académique sur l'impôt. On en trouvera le résumé dans notre compte rendu de la troisième page. L'honorable député a préconisé l'impôt sur le revenu et en a analysé les bases.

M. Ronvaux a, dans un langage pittoresque, appris à la Chambre à quel point le sucre est nécessaire à l'alimentation de l'homme; de cette nécessité il a conclu à la suppression du droit d'accise sur le sucre. Grâce, a-t-il dit, à ce droit d'accise combiné avec la prime d'exportation, le sucre fabriqué en Belgique se paie 90 centimes la livre tandis que le même sucre ne coûte en Angleterre que 22 centimes. Le sucre se paie donc moins cher dans les pays où on ne le fabrique pas que dans les pays où on le fabrique.

M. Cartuyvels a répondu à M. Ronvaux en lui faisant observer que la question n'est pas nouvelle, qu'elle a été examinée par M. Pirmez et que la conférence de Londres convoquée pour mettre fin aux anomalies de la législation sur les sucres par des mesures internationales a échoué.

M. de Brocqueville a prononcé un excellent discours où il s'est occupé d'étudier les moyens de relever la petite propriété, laquelle est la meilleure base de l'ordre. L'honorable député a préconisé le dégrèvement de la petite propriété foncière, l'impôt sur les valeurs mobilières et la rémunération des miliciens. Ces mesures auraient pour effet de favoriser les petits propriétaires ruraux et de faciliter le développement de cette intéressante classe de citoyens.

M. le vicomte de Jonghe d'Ardoye a combattu avec une grande énergie l'impôt sur le tabac et en a réclamé l'abolition. Cet impôt est l'un des plus odieux, a dit l'honorable représentant; il pèse sur toute la classe ouvrière et tout particulièrement sur la classe ouvrière rurale.

M. Spillebout a joint sa voix à celle de M. de Jonghe d'Ardoye pour demander la suppression de cet impôt. M. Defnet a rappelé au gouvernement les promesses qu'il a faites en faveur des petits employés des douanes.

Au cours de la séance il s'est produit un incident. M. Vandervelde s'est plaint de ce que M. Hoyois ait corrigé la sténographie officielle et inséré dans les *Annales* quelques interruptions. M. Hoyois a répondu qu'il n'avait fait qu'user de son droit et accomplir un devoir en rectifiant un texte inexact. M. Vandervelde a d'ailleurs reconnu que M. Hoyois n'avait inséré aux *Annales* que des interruptions réellement prononcées.

Dans ces conditions, M. Hoyois s'est cru autorisé et même obligé à rectifier des inexactitudes. Le président De Lantsheere est intervenu pour rappeler les règles qu'imposent à tous les traditions et les convenances. Au surplus, M. Hoyois s'est étonné de voir une lettre adressée par lui à des fonctionnaires se trouver entre les mains de M. Vandervelde, qui n'avait aucun droit de se la faire communiquer.

Accident de chemin de fer à Maestricht. — Le train de voyageurs quittant Liège hier à 5 heures 45 du matin allait entrer en gare de Maestricht à 7 h. 45, quand, au croisement de la voie principale avec une autre ligne, il fut pris en écharpe par une rame de wagons que l'on venait de lancer sur la voie principale.

La cause de l'accident est due à un manque de signal, le train de voyageurs était bondé. Personne n'a été blessé. Les sept voitures composant le train de voyageurs sont complètement hors d'usage et n'ont pu être ramenées à Liége.

Vol de 13,000 francs à Bruxelles. — Un 1er sergent des carabiniers, le nommé Istace, eut le malheur, il y a un mois environ, de perdre sa mère.

Avant-hier il était allé chercher la part qui lui revenait dans l'héritage, soit une somme de 13,000 fr. Cet argent, il l'enferma dans une cassette et mit celle-ci dans sa chambre à la caserne. Hier il se disposait à convertir ces 13,000 francs en actions. Grande fut sa stupeur quand à l'endroit où il avait mis le magot il trouva la place vide. Un individu, au courant de l'héritage qu'Istace venait de faire, avait escamoté le précieux coffret. La victime du vol a immédiatement averti ses supérieurs.

Une enquête sévère a été ouverte. On suppose que le voleur sera bientôt pincé.

Violent incendie à Cureghem. — Pendant la nuit de jeudi à vendredi, vers minuit et demi, un incendie d'une extrême violence a éclaté, impasse du Soleil, à Cureghem.

Le bâtiment incendié servait à la fois de dépôt à un fabricant de pendules, de magasin de vins et d'atelier de menuiserie.

C'est au rez-de-chaussée que le feu a pris naissance : il a bientôt envahi le bâtiment entier dont il ne reste littéralement plus que les quatre murs. Tout est absolument détruit, anéanti. Un occupant subit une perte de 30,000 francs.

Violente rencontre entre douaniers et fraudeurs. — Six douaniers de la brigade de Leenhout viennent de se rencontrer à deux kilomètres de la frontière, près du château de Maxbourg, avec une bande de fraudeurs forte de 12 hommes.

Les représentants de la douane, en voulant procéder à l'arrestation des contrebandiers et à la saisie de leur butin, furent accueillis à coups de revolver.

Les douaniers ripostèrent en faisant également usage de leurs armes. Le combat a été très violent. Trente coups de feu ont été échangés. L'un des douaniers a été atteint d'une balle au côté; le brigadier, M. Cirs, a reçu, sur la tête, un coup de gourdin qui l'a fait tomber en défaillance.

Trois fraudeurs doivent être grièvement blessés. L'un des contrebandiers, originaire de Ryckevorsel, a été mis en état d'arrestation.

Onze ballots de tabac fin, d'un poids total de 400 kilos, ont été saisis.

Mouscron. — *Un convoi d'expulsés à la frontière.* — Vendredi, vers midi, la gendarmerie de Mouscron a reconduit jusqu'à la frontière un convoi de 34 expulsés, parmi lesquels se trouvaient les familles Zigliaire et Duville, acrobates de nationalité française, signalées à la gendarmerie par une circulaire de M. le directeur général de la sûreté publique de Bruxelles en date du 4 avril 1893.

Mont-à-Leux. — *Les messes de Sainte-Cécile.* — La *Renaissance chorale* de Wattrelos, sous la direction de M. P. Valet, exécutera dimanche prochain 16 décembre, pendant la messe de 9 heures 1/2, en l'église de Mont-à-Leux, les morceaux suivants : le *Kyrie* à quatre voix de Saintis, le *Credo* de Dillies, le *Sanctus* de Dillies, le *Benedictus* de Rossor et l'*Agnus Dei* de P. Valet. Le même jour à trois heures de l'après-midi aura lieu, au siège de la société, chez M. Hochin, le banquet annuel suivi de bal.

Menin. — *La nomination du principal au collège Saint-Louis.* — On nous annonce la nomination de M. l'abbé Vervaecke, professeur au collège Saint Louis à Bruges, comme principal du collège du même nom à Menin. M. l'abbé Vervaecke n'est pas un inconnu ici : il est né à Desselghem, près de Courtrai.

Arrestation d'un escamoteur. — La police recherchait depuis quelque temps un individu qui avait à subir une peine de 8 jours de prison, infligée par le Tribunal de Courtrai. Cet individu, un hâleur de bateaux du nom de Achille Denturck, a été arrêté jeudi par l'agent de police Troch et écroué vendredi matin à la prison de Courtrai.

Courtrai. — *Un sermon de charité.* — Un sermon de charité sera donné en l'église Saint-Martin le mardi 18 décembre prochain, à 5 heures 1/2 du soir, par le R. P. Boulanger, provincial de l'Ordre des Dominicains de France.

Tribunal correctionnel de Tournai — *Audience du 14 décembre.* — COUPS, BLESSURES ET BRIS DE CLOTURE. — Dans le courant d'octobre dernier, quatre ouvriers de fabrique, Louis et Albert Dupont, Gentil Colman et Hector Dhaveloose, tous demeurant à Evregnies, étaient attablés dans un cabaret de cette commune, tenu par les époux Dumortier-Vandenberghe. Une discussion s'engagea entre les quatre ouvriers et deux autres habitants d'Evregnies, Camille Vanneste et Alfred Reynard, pour un motif des plus futiles. Des coups furent même échangés. Le cabaretier, M. Dumortier, voulut les séparer. Louis Dupont tourna sa fureur contre le mobilier du cabaretier qu'il brisa. Les frères Dupont s'emparèrent alors des verres à bière et en sortant du cabaret cassèrent plusieurs carreaux de vitres.

A l'audience, Me Leduc, avocat, plaide pour Gentil Colman.

Louis Dupont est condamné à 8 jours de prison et 51 francs d'amende, Albert Dupont à 36 francs d'amende conditionnellement, Gentil Colman à 41 francs d'amende et Hector Dhaveloose à 26 francs d'amende.

Délit de pêche. — Arthur Stilhilbout, tisserand à Roubaix, est poursuivi pour délit de pêche à Obigies. Il fait défaut à l'audience. Ayant pêché dans un embranchement de l'Escaut, ce fait ne constitue pas un délit de pêche, mais bien une tentative de vol. Le tribunal n'ayant pas été régulièrement saisi de cette affaire, prononce l'acquittement de Stilhilbout de ce chef, mais il sera poursuivi ultérieurement pour tentative de vol.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

ROUBAIX. — La société colombophile, La Petite Noire, établie chez M. Joseph Dupont, rue des Sept-Ponts, a l'honneur d'informer les amateurs, que dimanche 16 décembre aura lieu l'exposition des pigeons de M. Pierre Ducatteau.

— Dimanche 16 décembre 8e exposition au Pigeon Blanc, rue de l'Epeule 58. Les exposants sont M. J. Wiffon président d'honneur de la « Fédération roubaisienne » et M. Camille Pareyn.

— Dimanche 16 décembre, deuxième exposition au « Pigeon Fidèle », rue de Rome. Les exposants sont MM. Lefebvre, dit Jean-Baptiste Liagre, et Verbecken. Espérons que ces messieurs montreront des sujets aussi beaux que ceux qui y ont été vus dimanche dernier.

ROUBAIX. — Dans sa réunion du 8 décembre 1894, la société le Pigeon-Gris a décidé ce qui suit : « A partir du 16 décembre des expositions partielles seront établies à son siège chez M. A. Boyyn, rue Daubenton 60, de 9 heures du matin à 5 heures du soir. Dimanche 16 décembre, M. Edgard Petit, président de la société et M. Isebart exposeront leurs belles collections qui ont obtenu de brillants résultats. »

COMBATS DE COQS

ROUBAIX. — M. Jules Lequenne, rue de Blanchemaille, 160, a l'honneur d'informer ces Messieurs les amateurs de coqs qu'il y aura chez lui, lundi 17 décembre, une partie de 100 francs, 2 de 3 contre M. Sommers, de Lille. On y battra quatre paires. Entrée 0,50 c. Mise au parc à 4 heures.

— Une grande partie de coqs aura lieu, dimanche 16 décembre, chez Jules Calonne, rue du Tilleul, 265, contre la société du Clairon des Zonaves.

— Dimanche 16 décembre, rendage de la partie engagée contre la société des Oreilles blanches dit Dupont, chemin de la Makellerie, aura lieu chez Millecamps, estaminet du Coq anglais, à Mouveaux.

TOURCOING. — Lundi 17 décembre aura lieu, à la Brasserie Saint-Eloy, 22 rue de la Gare, une belle partie d'un 2 de 3 pour 50 fr. paires de plaisir à 10 fr. contre M. Potte, de Belgique.

— Lundi dernier a eu lieu l'attaque d'une belle partie d'un 2 de 3 pour 30 francs paires de plaisir à 10 francs chez M. Gustave Desrousseaux estaminet de l'Ours rue de Roubaix contre la société de la Nouvelle Aventure de Tourcoing. La Nouvelle Aventure a gagné la première et la deuxième paires, la société de l'Ours a gagné la troisième. Beaucoup d'amateurs se sont rendus à cette intéressante partie, et les paris engagés ont été fort intéressants.

— Dimanche 16 décembre, attaque à la Nouvelle Aventure, rue du Château, d'une partie d'un 2 de 3 pour 50 fr., paires de plaisir à 10 fr. contre M. Jules Dugardin, rue du Casino. Debouts coqs seront mis au parc.

— Une belle partie d'un 2 de 3 pour 50 francs, paires de plaisir à 10 fr. (vieux), aura lieu dimanche à l'estaminet du Cultrassier, à la Marlière contre la société Boghaert, d'Albeck. La mise au parc à 3 heures.

— Dimanche 24 février 1895, grand concours de coqs barbarie écossais chez M. Gustave Desrousseaux, estaminet de l'Ours, rue de Roubaix. Il y aura 400 fr. de prix en espèces répartis en 8 prix.

ROUBAIX. — Dimanche 16 décembre aura lieu chez M. Fleurisse Cousinne, l'attaque d'un 2 de 3 pour 50 fr., paires de plaisir à 10 fr., contre la société du Coq Chantant de Tourcoing.

CONCOURS DE CHIENS RATIERS

Le sieur Clovis De Winter, de Tournai, informe les amateurs de Roubaix-Tourcoing, que les 2 premières catégories du concours de dimanche prochain sont garanties. 88286

JEUX DE BOULES

LYS-LEZ-LANNOY. — Dimanche 16 décembre à 11 heures 1/2 aura lieu chez Mme veuve Hautecœur un rendage d'une partie de boule de onze de vingt-un tout dans le même jeu. Ceux de chez Hautecœur mettent 50 francs contre 30.

TIR A L'ARC

MOUSCRON. — Dimanche prochain, à 10 heures du matin aura lieu chez M. Veroyne, rue des Moulins, une belle partie d'arc entre MM. Jean-Baptiste Farvacque de Mouseron et Henri Duvilier. L'enjeu de ce défi est de 50 fr. Cette partie promet d'être des plus intéressantes, vu la force des joueurs.

TIR A L'ARBALÈTE

TOURCOING. — Dimanche 16 décembre aura lieu chez M. Dezwaene, estaminet du Progrès, rue Desurmont, 12, un grand tir à l'arbalète pour des jambons. La mise sera de 0,40 centimes. On pourra prendre 5 places en laissant un peloton d'intervalle.

THEATRE DE ROUBAIX (situé rue Archimède et Richard-Lenoir). — Direction : Mme VEUVE G. DESCHAMPS. Bureaux à 3 h. 1/2. — Rideau à 6 h. 0/0. — Dimanche 16 décembre 1894. — **Le Cœur et la Main**, opéra-comique en 3 actes. — Le spectacle commencera par : **Martyre**, drame en 5 actes.

SALLE DES FÊTES, Place Leverrier, à Tourcoing. — La troupe d'opéra-comique du Théâtre de Roubaix sous la Direction de Mme veuve DESCHAMPS. — Bureaux à 8 h. Rideau à 8 h. 1/2 précises. — Lundi 17 décembre. — **Le Cœur et la Main**, opéra-comique en 3 actes.

CARTES DE VISITES
A l'imprimerie Alfred Reboux

UNE JOLIE BOITE CONTENANT
100 Cartes & 100 Enveloppes
Ivoire ... 2,25 | Ivoire (gravure)... 3,25
Deuil ... 3,75 | Deuil (gravure)... 4,75
100 CARTES seules :
Ivoire ... 1,75 | Ivoire (gravure)... 2,75
Deuil ... 3,00 | Deuil (gravure)... 4,00

ECRIRE LE NOM très lisiblement
Les porteurs du journal Reçoivent les Commandes

Grand choix de
CALENDRIERS, ÉPHÉMÉRIDES & ALMANACHS
POUR SOCIÉTÉS
PAPIER A LETTRES ANGLAIS
BLANC ET TOUTES NUANCES, DEPUIS
0,45 pour 25 feuilles et 25 enveloppes ◆ 0,80 pour 50 feuilles et 50 enveloppes

BIBLIOGRAPHIE

Le Correspondant, revue périodique paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. — *10 décembre 1894.* — I. L'empereur François-Joseph Ier, 2e; II. La guerre sino-japonaise aujourd'hui et demain, par M. A. Fauvel; III. Balzac et Napoléon, par M. Edmond Biré; IV. Les galeries célèbres et les grandes collections privées. V. Le foyer des artistes à la Comédie-Française, Roger Peyre; V. Deux siècles et demi d'apostolat chrétien et français. La société des missions étrangères, par M. L. de Lanzac de Laborie; VI. Les fibres secrètes, 1, par M. le Cte V. d'Adhémar; VII. Un ouvrage de M. Emile Ollivier, par M. H. de Lacombe; VIII. Revue des sciences, Henri de Parville; IX. Livres d'étrennes, librairies Hachette, Plon, Hetzel, Mame,